

Approche morphodynamique de deux régimes fondamentaux du langage

David Piotrowski

Si la question des propriétés essentielles (définitoires) du langage ne fait pas l'objet d'un large consensus au sein de la communauté linguistique, certains *régimes* que manifestent les langues naturelles se trouvent néanmoins reconnus, et avec insistance, comme fondamentaux dans de nombreuses perspectives théoriques, actuelles ou plus anciennes.

Parmi ces régimes, qui contribuent à circonscrire une région de phénomènes empiriques, on peut recenser les trois suivants : la propriété *d'intégration* qui concerne la nature holistique des constructions langagières, la *dualité* du signe linguistique où les deux faces de l'expression et du contenu se déterminent en une unité synthétique, et le différentiel *d'acceptabilité* qui renvoie au fait qu'il existe un impossible en langue. On nommera ces trois régimes les "fondamentaux" de la linguistique.

Les "fondamentaux" suscitent chacun de nombreuses polémiques. De surcroît, lorsqu'ils sont admis comme tels, leur expression n'est pas toujours limpide, et, plus grave, leur thématization s'avère des plus variable : ils peuvent occuper des positions théoriques fort hétérogènes et, au plan de la méthodologie descriptive, remplir des fonctions plus ou moins centrales.

Chacun des fondamentaux véhiculant son lot de controverses, on imagine combien la tentative de leur traitement conjoint au sein d'un système unitaire peut s'avérer périlleuse. Car pour ce faire, et pour chacun d'eux, des décisions théoriques et épistémologiques des plus délicates sont à prendre sans que rien ne garantisse jamais leur justesse. En quelque sorte, c'est élever les problèmes à la puissance trois. Mais inversement, si l'on accepte un principe de cohésion interne en langue, on dispose d'un critère d'investigation rigoureux : on conviendra que les qualifications particulières des fondamentaux qui les établissent en un système organique cohérent sont rationnellement motivées.

Dans ce sens, nous porterons notre attention sur le différentiel d'acceptabilité et la nature duale du signe linguistique. Après avoir rappelé

succinctement à travers quelques citations (dont il serait aisé de multiplier le nombre) les principales conceptions de ces deux régimes ainsi que les difficultés qu'elles soulèvent, nous proposerons, en nous inscrivant dans une perspective morphodynamique, un modèle rendant compte de leurs articulations internes et mutuelles au sein d'un système dynamique unitaire. Ce modèle pourra alors contribuer au débat sur la détermination théorique, fonctionnelle et épistémologique des "fondamentaux" de la linguistique.

Le différentiel d'acceptabilité

Le différentiel d'acceptabilité occupe une place centrale dans la problématique linguistique contemporaine. Un parcours même sommaire de quelques ouvrages ou revues de linguistique suffit pour le constater. Très grossièrement, d'abord, le différentiel apparaît principalement à deux titres. Au plan d'une épistémologie popérienne, il constitue un critère de réfutation des analyses et des constructions théoriques : les propriétés assignées à telle ou telle unité ne sont valides que pour autant qu'elles n'induisent pas de calcul aboutissant à des configurations inacceptables. Parallèlement, au plan de la pratique descriptive, le différentiel opère comme indicateur : les valeurs d'acceptabilité produites par les procédures variationnelles signalent la présence de qualités fonctionnelles spécifiques et contribuent à orienter les analyses. On rappellera aussi que le différentiel n'est pas sans dimension historique : il fonde, on le sait, l'activité grammaticale [Milner, 1989].

Mais si le fait du différentiel semble par trop avéré pour être dénié, s'il s'agit de toute évidence d'une donnée massive, apparaissant concrètement dans l'exercice du langage et s'imposant à l'observation, la question de son statut linguistique reste ouverte. Sur ce point, deux perspectives majeures s'affrontent. La première défend une conception normative, tandis que pour la seconde le différentiel est constitutif de la réalité langagière.

Dans la conception normative, le jugement d'acceptabilité n'est pas associé aux contraintes intrinsèques d'un système linguistique mais exprime des échelles diverses : sociale, esthétique ou autre, dont les divisions sont projetées sur les données langagières. La légitimité en langue relèverait alors d'une axiologie.

Suivant le point de vue adverse, l'acceptabilité d'un énoncé est une caractéristique propre à l'ordre langagier ; elle participe, en relation avec son pôle converse, de la réalité linguistique. Plus précisément, une langue pourra être définie comme le "*répondant objectif*" d'un système de répartitions différentielles [Milner, 1989, p. 59].

Plutôt que de reprendre le débat frontal entre ces deux points de vue, revenons sur ses origines et essayons de le contourner ou de le dépasser. Comme l'analyse J.- C. Milner, la conception de la norme prend appui sur une disjonction entre la possibilité en langue et la possibilité matérielle :

“l'usage par un sujet d'une forme jugée impossible en langue est toujours *matériellement* possible : rien de physique ni de moral n'empêche Martine de proférer *ne servent de rien*, rien de physique ni de moral n'empêche Philaminte de proférer *ne servent pas de rien*” [Milner, 1989, p. 83].

Conséquemment, puisque les énoncés impossibles en langue sont passibles d'une existence concrète, le principe de leur prohibition est naturellement porté à prendre la figure de la norme :

“la distinction entre le *quid facti* et le *quid juris* ne désigne rien d'autre que la disjonction entre le possible matériel et le possible juridique, [et] la notion de norme n'a d'autre justification de départ que de capter ce phénomène caractéristique” [Milner, 1989, p. 83].

Pour rendre compte de la disjonction entre ce qui est légitime et ce qui est attestable une conception systémique du différentiel aura pour sa part recours au schéma de *la règle* qui formule explicitement ses articulations internes : “la notion de règle (...) instaure une démarcation entre ce qui suit la règle et ne la suit pas (...)”, elle permet d'expliquer “de manière détaillée” les constructions inacceptables, et se conforme au “fait que les deux versants du différentiel puissent se trouver réalisés dans l'observation : la notion de règle (...) ne dit pas que ce qui ne suit pas la règle soit irréalisable” [Milner, 1989, p. 87].

Mais si les points de vue de la norme et de la règle assignent des statuts distincts au différentiel, ils en partagent la même analyse. En particulier, pour ces deux optiques, le différentiel se formule sous une forme prédicative :

“[la proposition empirique en linguistique] a la forme d'un jugement d'attribution dont le sujet est une donnée de langue et dont le prédicat est du type «se rencontrer/ne pas se rencontrer», «se dire/ne pas se dire», etc.” [Milner, 1989, p. 51].

Or, pour autant que la répartition différentielle relève pleinement de l'ordre linguistique, son expression prédicative implique l'articulation d'un double niveau d'objectivité qui assure à l'ensemble des énoncés observables, en deçà de leur qualification dans le système de la langue, une forme de réalité linguistique *matérielle*. Car si les énoncés impossibles en langue étaient effectivement dénués de toute forme d'existence linguistique, il n'y aurait aucun sens à leur appliquer le prédicat différentiel et ce dernier ne serait jamais qu'une illusion, une formule sans corrélat objectif.

Or, comme le souligne J.- C. Milner, ce double niveau d'objectivité qui confère à l'objet "langage" un statut singulier n'est pas sans occasionner quelques complications épistémologiques :

"la grammaire se propose de décrire des propriétés ; par définition, elle les tient pour objectives, mais il se trouve que ces propriétés censément objectives concourent à définir une répartition du possible et de l'impossible qui ne se confond pas entièrement avec l'attesté et l'inattesté. La grammaire est donc amenée nécessairement à supposer une objectivité de langue qui soit distincte de l'objectivité généralement définie pour les objets" [Milner, 1989, p. 89].

De plus, un certain nombre d'observations et d'appréciations semblent aller à l'encontre de la conception prédicative du différentiel qui suppose d'assigner aux configurations matériellement possibles une sorte d'existence linguistique indépendante du système des contraintes en langue.

Ainsi, on constatera que, si l'on fait abstraction des perturbations liées à la "performance" et si l'on se situe à un niveau homogène du fonctionnement langagier, la dimension matérielle entretient des rapports de réalisation très étroits avec la dimension proprement linguistique : "(...) à l'intérieur d'un système de répartition [du différentiel] unique ou même simplement cohérent, ne sont possibles matériellement que les formes possibles linguistiquement", aussi "le vocabulaire de la loi naturelle se révèle plus approprié" [Milner, 1989, p. 122 et p. 123]. Corrélativement, une fois atteint un certain niveau de "dégradation" des formations phrastiques, il semble plus pertinent, comme le propose R. Martin, de parler de "suites" que d'énoncés ou de phrases [Martin, ed., 1978, p. 9].

Sans que l'on puisse remettre en question la latitude de construire des enchaînements incorrects, on reconnaîtra donc que les configurations matérielles produites dans l'exercice du langage sont naturellement réalisées en adéquation aux distributions du possible en langue ; ce qui témoigne d'une forme de connexion entre la dimension matérielle et le possible en langue, d'une sorte d'articulation entre la dimension matérielle et la législation linguistique.

Aussi, tout porte à refuser aux configurations matérielles le statut d'entité linguistique lorsqu'elles sont dégagées des conditions de structure dont elles s'investissent et qui déterminent l'objectivité linguistique, i.e. l'existence en langue. Le pôle de l'inacceptabilité absolue apparaît donc comme le lieu de l'inexistence en langue : un énoncé totalement inacceptable est nié dans *toute* sa réalité linguistique, c'est une enveloppe matérielle dépourvue de qualification en langue.

Dès lors qu'il n'est plus question d'allouer à la dimension matérielle *seule* un quelconque statut linguistique, la conception du jugement différentiel comme forme prédicative — conception qui, répétons-le, impose d'attribuer à la dimension matérielle une forme autonome d'existence linguistique — ne peut plus être maintenue.

Ce point de vue, s'il permet de dépasser les conceptions de la norme et de la règle ainsi que les difficultés épistémologiques qu'elles entraînent, reste néanmoins hautement problématique. Il requiert, pour prétendre à quelque validité, l'élucidation de deux points singulièrement obscurs, à savoir, d'une part, le principe de cette connexion "débrayable" entre la dimension matérielle et la législation linguistique, et, d'autre part, la forme et la fonction linguistique du différentiel d'acceptabilité.

La structure du signe

Les difficultés relatives au premier point présentent quelque parenté avec le problème que soulève le second des "fondamentaux", à savoir le rapport de consubstantialité qu'entretiennent les deux faces du signe linguistique. Dans les deux cas il s'agit de comprendre le mode et la possibilité d'une fusion de deux ordres hétérogènes et primitivement extérieurs l'un à l'autre.

Peu de linguistes sans doute contesteront, tout du moins dans ses grandes lignes, la nature duale du signe linguistique, ou, plus généralement l'articulation des phénomènes linguistiques sur les deux plans de l'expression et du contenu.

Ainsi, outre, bien entendu, Saussure, et parmi de nombreux autres, on pourra citer Hjelmslev :

"Expression et contenu sont solidaires et se présupposent nécessairement l'un l'autre. Une expression n'est expression que parce qu'elle est l'expression d'un contenu, et un contenu n'est contenu que parce qu'il est contenu d'une expression. Aussi est-il impossible, à moins qu'on les isole artificiellement, qu'il existe un contenu sans expression ou une expression sans contenu" [Hjelmslev, 1968, p. 66-67].

Et parmi les linguistes contemporains, Hagège :

"la propriété cardinale du signe est la même qui fait tout le mystère des langues en tant qu'organismes investissant la substance phonique par l'intention de signifier, ou faisant, de la matérialité des sons, surgir le sens : signifiant et signifié sont absolument indissociables et ne peuvent d'aucune manière être conçus séparément. (...) Ainsi, pour un même signe, le signifiant, quelle que soit sa forme, et le signifié, quel que soit son domaine, sont, par l'effet des structures de la langue qui les contient, deux faces constitutivement solidaires d'une même réalité" [Hagège, 1985, p. 131].

Mais si le fait empirique semble clair et "(...) aussi élémentaire que les résumés des manuels d'écoliers" [Hagège, 1985, p. 131], son explication reste des plus problématique. On connaît d'ailleurs les termes du problème que pose la dualité du signe : soit les deux faces, le signifiant et le signifié, sont constituées préalablement à leur fusion, et en ce cas leur consubstantialité est foncièrement inexplicable et contingente, soit leur

fusion procède d'un processus de constitution réciproque : le signifié préside à l'élaboration du signifiant et réciproquement, de telle manière que "[telle] tranche acoustique n'existerait pas sans l'idée correspondante et *vice versa*" [Benveniste, 1966, p. 54]. Mais dans ce cas, priorité doit être donnée à l'une des deux faces. En effet, il semble pour le moins difficile de concevoir un processus où chaque terme commande la formation de celui qui lui est apparié sans qu'aucun ne soit donné préalablement.

Par ailleurs, les descriptions du principe de cette fusion constituante entre matières sonore et sémantique tiennent plus de la métaphore et de l'axiomatique que de l'analyse. Par exemple, Benveniste :

"Il y a entre [le signifiant et le signifié] (...) symbiose si étroite que le concept «bœuf» est comme l'âme de l'image acoustique *böf*" [Benveniste, 1966, p. 51].

"Le signifiant et le signifié, la représentation mentale et l'image acoustique, sont (...) les deux faces d'une même notion et se composent ensemble comme l'incorporant et l'incorporé" [Benveniste, 1966, p. 52].

Hjelmslev, quant à lui, axiomatise cette jonction problématique sous la forme d'une relation de dépendance réciproque qu'il fixe au sommet de l'architecture linguistique. Enfin, dans le cadre d'une approche cognitiviste, Langacker, qui situe parmi les relations fondamentales la *symbolisation*, "where a correspondence is established between a semantic structure and a phonological structure" et déclare renouer avec "the spirit of classic Saussurean diagram" [Langacker, 1987, p. 73-74 et p. 11], ne retient ni le principe d'un signifié spécifiquement linguistique, ni la forme d'une authentique consubstantialité des deux faces du signe. Les grandeurs de l'expression et du contenu sont constituées indépendamment l'une de l'autre et leur connexion présente la forme d'un appel mutuel par déclenchement d'une procédure intériorisée : Langacker définit d'abord la structure *d'unité* comme "a structure that a speaker has mastered thoroughly (...), he can employ it in a largely automatic fashion (...). Psychologists would speak of a "habit", or say that "automatization" has occurred" [Langacker, 1987, p. 57], et analysent l'articulation forme/concept comme une structure *d'unité* :

"the semantic structure automatically calls the phonological structure to mind, and conversely, since the symbolic relation between them has unit status" [Langacker, 1987, p. 58].

Si le principe d'une connexion étroite entre les deux faces du signe semble bien admis par tous, le mode de leur constituance mutuelle *interne au signe* reste donc inexploré. Mais bien qu'il fasse l'objet d'affirmations très assurées, le principe d'une consubstantialité radicale entre signifiant et signifié reste discutabile, et, tout particulièrement, on ne peut ignorer les difficultés conceptuelles qu'il soulève. De surcroît, si certains faits

empiriques attestent son bien-fondé, par exemple les mots tabous, en revanche d'autres faits tout aussi certains incitent à modérer la vision d'un signifiant et d'un signifié mutuellement incorporés. Ainsi, il semble effectivement difficile de ne pas proférer le mot pour convoquer l'idée, mais des constructions phonologiques satisfaisant les règles d'une langue et ne véhiculant aucun contenu sont tout à fait réalisables.

Partant, une conception "faible" de la structure du signe linguistique sera sans doute plus appropriée. Et tout particulièrement une conception qui évite la problématique symétrie mentionnée plus haut, et que les faits empiriques contredisent.

On choisira donc d'établir le pôle phonologique en position d'antériorité dans l'ordre de la constitution du signe et, reprenant les conceptions de Langacker sur le rapport procédural entre grandeurs phonologiques et sémantiques — conceptions en écho à différents développements contemporains de la linguistique — nous examinerons comment ce schéma primitif du rapport son/sens peut s'articuler avec le mode du différentiel d'acceptabilité pour produire un signifié spécifiquement linguistique dont l'objectivité sera intrinsèquement corrélée à son signifiant.

Eléments d'une architecture dynamique

Avant d'esquisser la forme d'une architecture susceptible de rassembler les deux fondamentaux et d'explicitier leurs régimes internes, rappelons sommairement les principales articulations du modèle morphodynamique. Nous nous restreindrons aux seuls éléments nécessaires à notre investigation, et renvoyons pour une présentation exhaustive et détaillée aux travaux de R. Thom et de J. Petitot sur lesquels nous prenons appui.

Dans sa version *élémentaire*, la théorie morphodynamique étudie les champs $\sigma : W \rightarrow F$ où W est un espace de contrôle et F un espace de systèmes dynamiques définis par des fonctions potentiel $f_w : M \rightarrow R$ (M étant une variété différentiable compacte et R la droite numérique réelle). La donnée d'une topologie et d'un groupe d'automorphismes sur F permet d'y introduire les notions de stabilité et de type qualitatif. La géométrie des stabilisés d'une dynamique instable $f \in F$ s'exprime alors par un "déploiement universel" : un champ contrôlé par un espace externe W "universel" et une catégorisation de W suivant une stratification de frontières K dont les points correspondent aux éléments instables f_w de F .

Le modèle morphodynamique permet fondamentalement de comprendre l'articulation d'un espace substrat "externe" W contrôlant un espace de formes où sont définis des états "internes" qualitatifs (c'est-à-dire des valeurs relatives aux attracteurs des dynamiques, celles-ci n'étant

considérées qu'en fonction de leur type qualitatif) qui se manifestent par une "trace" (un système de frontières) sur W et y instaurent, sur le mode de rapports d'opposition, des identités relationnelles structurales.

Une modélisation morphodynamique suppose donc de spécifier les espaces respectivement interne et externe. Par exemple, dans le cas de la théorie phonologique, W sera un espace de *stimuli* de nature acoustique "(...) jouant le rôle d'entrée pour une «boîte noire» perceptive S . Dans cette «boîte noire» inobservable, un processus dynamique global X (...) définit des états internes A, B, C, \dots (des «images acoustiques») et se trouve contrôlé par W " [Petitot, 1985b, p. 105].

Or, pour une approche morphodynamique du signifié linguistique, aucun espace externe n'est *a priori* disponible : l'espace du sens n'est pas une donnée tangible, mais une hypothèse de conceptualisation. Aucun paramètre de contrôle n'est d'emblée susceptible de tenir le rôle d'entrée d'un champ de dynamiques et d'instancier en retour un réseau différentiateur exprimant l'articulation des stabilisés de l'espace interne et distribuant des identités structurales.

Toutefois, si l'on admet l'existence d'un espace général de sens, et si l'on accepte le principe d'une dissymétrie entre les pôles de l'expression et du contenu, on disposera avec le signifiant d'une sorte d'amorce, d'une *impulsion*, localisée dans l'espace sémantique et qui va y déclencher, non pas l'activation d'une valeur sémantique bien définie, i.e. d'un signifié, mais une propagation d'activations sémantiques.

L'idée qu'une forme de l'expression définit un point d'entrée dans un espace dynamique de sens est partagée aujourd'hui par différents courants théoriques. Par exemple, pour Langacker "the entity designated by a symbolic unit can be thought of as a point of access to a network (...). A lexical unit provides a conventionally determined *point of access* to knowledge systems" [Langacker, 1987, p. 163-164] et "a complex predicate (...) is more accurately viewed as a set of routines, which are interrelated in various ways facilitating their coactivation" [Langacker, 1987, p. 162]. Sous un angle différent, A. Culioli dénonce cette "illusion que les mots désignent un sens, (...) que les mots pointent un sens, sont des pointeurs sémantiques" [Culioli, 1990, p. 83] et poursuit :

"(...) il y a foisonnement, c'est-à-dire que vous avez tout un ensemble de propriétés qui s'organisent les unes par rapport aux autres, qui sont physiques, culturelles, anthropologiques, et qui font qu'en fin de compte un terme ne renvoie pas à *un* sens, mais renvoie (...) à un *domaine notionnel*, c'est-à-dire à tout un ensemble de virtualités" [Culioli, 1990, p. 86].

Aussi, l'espace du sens peut être envisagé comme un espace de contrôle *restreint* : les grandeurs de la substance de contenu associées aux signifiants (paramètres de contrôle) ne remplissent pas l'espace du sens mais y localisent différents accès. L'espace du sens n'est donc praticable

comme espace de contrôle qu'en certains lieux où se déclenchent des procédures d'activation et de diffusion plus ou moins généralisées.

Soulignons que cette conception n'engage aucune caractérisation linguistique : les associations entre formes de l'expression et les activations sémantiques relèvent d'un mécanisme d'ordre psycho-cognitif, et les valeurs du contenu ainsi activées ne présentent aucune délimitation précise.

L'espace sémantique étant considéré dans sa forme discrétisée comme l'espace externe d'un champ de dynamiques («la boîte noire» de "perception" du sens), on s'interrogera maintenant sur la fonction des dynamiques qu'il commande et sur les modalités d'établissement d'un authentique signifié linguistique au regard des contraintes du différentiel d'acceptabilité.

Rappelons que, fondamentalement, la théorie morphodynamique est un modèle de la catégorisation d'un substrat par un réseau de seuils différentiateurs, "trace des instabilités et des conflits des états internes [que le substrat] contrôle" [Petitot, 1985b, p. 106]. Le système de frontières instancié réalise les rapports d'oppositions suivant lesquels s'établissent des identités structurales : des identités de position entretenant des rapports de détermination réciproque.

La compréhension structurale saussurienne des valeurs sémantiques que schématise une approche morphodynamique suggère alors d'interpréter l'inacceptabilité en langue comme l'effacement des frontières qui instituent les identités, i.e. comme la disparition des régimes structurants du langage. En effet, on a vu que le pôle négatif du différentiel correspond à un néant de langue : une construction violant la légalité linguistique est dépourvue d'existence en langue. Partant il est logique d'exprimer cet anéantissement par l'annihilation des régimes aux fondements de l'objectivité en langue.

Par ailleurs, et pour autant qu'on lui alloue une réalité linguistique — et il semble difficile de ne pas le faire — on sait que le différentiel ne peut fonctionner comme prédicat puisqu'il est amené à qualifier des configurations sans corrélat objectif en langue. Aussi, il doit nécessairement opérer à un niveau supérieur des réalisations du système linguistique — tout en y restant attaché pour conserver son statut. En d'autres termes, le différentiel d'acceptabilité doit porter sur des grandeurs indépendantes de la légalité linguistique et se connecter d'une certaine façon à cette dernière.

Or on admettra bien que le différentiel d'acceptabilité est *l'expression* de la légalité linguistique : le jugement différentiel formule en effet le fait même de l'existence ou de l'inexistence en langue. Et comme, en tant que réalité linguistique, il est censé manifester sa propre fonction dans le système de la langue, il est donc logique de lui conférer le rôle de *principe*

de formation des identités linguistiques. C'est du moins une hypothèse *naturelle* qu'il conviendra d'évaluer au regard des autres paramètres de notre investigation.

La configuration qui progressivement se dessine est la suivante : d'une part, les signifiants, constitués de façon autonome, sont appariés à des entrées dans l'espace du sens mais ne véhiculent pas de contenu de nature linguistique, et d'autre part, le différentiel porte sur des entités "matérielles" indépendantes de l'ordre linguistique et contribue à les y inscrire. Cette configuration se prête alors naturellement aux identifications suivantes : les signifiants sont les formes matérielles et le différentiel qui porte sur ces dernières instaure une démarcation oppositive dans l'espace sémantique auquel les signifiants donnent accès. L'espace du sens corrélé aux entrées se trouve ainsi géométriquement façonné et des régions de contenu établies en qualité de signifié. Avant d'avancer dans la caractérisation de ce schéma, illustrons-le déjà avec un exemple simple et quelque peu métaphorique.

Considérons un champ restreint de signification autour du verbe *couper*. Ce champ outre l'entrée relative au signifiant *couper* est accessible par les points d'accès que sont les signifiants des lexèmes synonymes de *couper*, par exemple : *enlever*, *ôter*, *diviser*, *scinder*...

Ces différents lexèmes peuvent entrer dans un certain nombre de constructions phrastiques et se trouveront catégorisés au regard d'un différentiel d'acceptabilité. Par exemple, si l'on convoque le schéma phrastique *V en trois (morceaux, parties...)*, le champ de signification sera catégorisé en deux zones, l'une rassemblant les entrées *couper*, *diviser* et *scinder* et l'autre *enlever* et *ôter*. Alors que le contenu de *couper*, i.e. la substance de contenu associée à l'entrée *couper*, est préalablement indéterminé (les activations de *couper* vont diffuser sur l'ensemble du champ sémantique et produire une valeur indifférenciée), la réalisation de *couper* dans un énoncé construit sur le schéma *V en trois (morceaux, parties...)* va produire, par l'instance de catégorisation du différentiel d'acceptabilité, une frontière déterminant une opposition de sens entre les deux zones de contenu : *couper* ne se confond plus avec *ôter* et *enlever*, et un signifié encore vague regroupant les substances que dominent les trois entrées *couper*, *scinder* et *diviser* est ainsi produit.

Il faudra donner maintenant une description moins simpliste et plus précise d'un tel système de régulation, et tout particulièrement caractériser le principe et le fonctionnement de la différenciation par jugement d'acceptabilité.

Ce fonctionnement est pour l'essentiel le suivant. Soient *A* et *B* deux lexèmes. Si la construction *AB* est jugée acceptable et *AB'* inacceptable, le régime du différentiel d'acceptabilité, d'une part, détermine l'émergence

d'une opposition potentielle entre B et B' lorsque AB est produit (B' restant alors virtuel), et d'autre part, contrevient au principe de cette opposition lorsque AB' est produit, annihilant alors toute existence linguistique.

En d'autres termes, les clauses " AB est acceptable" et " AB' est inacceptable" doivent être schématisées dans une double fonction : d'une part, en tant que repère d'un régime de différenciation repère situant le lieu d'une opposition actualisable, et, d'autre part, en tant qu'instruction déterminant le caractère acceptable ou inacceptable de l'activation d'un des signifiants, c'est-à-dire, dans le premier cas, l'actualisation effective d'un région de signification en opposition à une région adverse, ou au contraire, dans le second cas, la suspension de tout processus de différenciation.

Pour conclure

En choisissant de conférer au différentiel d'acceptabilité le statut de régime structurant, il semble que l'on puisse lever les difficultés conceptuelles qu'occasionne sa formulation prédicative et appréhender plus clairement le phénomène de consubstantialité des deux faces du signe. Tout particulièrement il est possible d'éclairer les rapports du "possible matériel" au "possible linguistique" sans faire appel à un problématique double niveau d'objectivité : les jugements différentiels portent sans incohérence sur la dimension autonome des signifiants car leur fonction n'est pas *constatative* mais *productive* ; ils déterminent dans l'espace du sens auquel les signifiants donnent accès des régimes d'opposition qui président à l'élaboration des signifiés. On explique alors aussi la raison d'une consubstantialité unilatérale entre les deux faces du signe : la production des signifiés passant nécessairement par le niveau du signifiant qui, seul, permet l'expression des clauses d'acceptabilité, la convocation du signifié s'avère de ce fait tributaire de la profération du signifiant.

Pour autant qu'elle présente quelque validité, la configuration morphodynamique, bien trop sommaire, ici proposée pour une détermination du différentiel d'acceptabilité et de la constituance du signe reste toutefois encore à parfaire. Tout particulièrement, une exigence de praticabilité pose la question d'un modèle dynamique effectif, et la question du troisième des "fondamentaux", l'intégration, est encore à traiter.

CNRS—INaLF
(27 rue Damesme, 75013 Paris)

Bibliographie

BENVENISTE (E.)

1966, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris, Gallimard.

CULIOLI (A.)

1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris, Ophrys.

HAGEGE (C.)

1985, *L'Homme de paroles*, Paris, Fayard.

HJELMSLEV (L.)

1968, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Éditions de Minuit.

LANGACKER (R.W.)

1987, *Foundations of Cognitive Grammar*, vol. 1, Stanford University Press.

MARTIN (R.), ed.

1978, *La Notion de recevabilité en linguistique*, Paris, Klincksieck.

MILNER (J.- C.)

1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil.

PETTOT (J.)

1985a, *Les Catastrophes de la parole : de R. Jakobson à R. Thom*, Paris, Maloine.

1985b, *Morphogenèse du Sens*, Paris, PUF.